

Province de Québec
District d'Arthabaska
MRC de l'Érable
Ville de Princeville

Séance extraordinaire du conseil tenue ce **20 décembre 2019 à 11 h 30** à laquelle prennent part :

Monsieur Danis Beauvillier
Me Serge Bizier
Monsieur Laurier Chagnon
Monsieur Claude Côté

sous la présidence de monsieur Gilles Fortier, maire, formant quorum. Monsieur Mario Juare, directeur général, madame Louise Bergeron, trésorière, et Me Olivier Milot, greffier, sont également présents.

19-12-502

Adoption de l'ordre du jour

Sur une proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

ADOPTÉE

19-12-503

Adoption du règlement no 2019-363 Concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation

ATTENDU l'avis de motion donné le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement Concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation déposé le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2019-363 Concernant l'imposition pour 2020 des taxes foncières et de compensation*.

ADOPTÉE

19-12-504

Adoption du règlement no 2019-364 Concernant l'imposition pour 2020 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles

ATTENDU l'avis de motion donné le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant l'imposition pour 2020 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles déposé le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2019-364 Concernant l'imposition pour 2020 des tarifs pour la gestion des matières résiduelles.*

ADOPTÉE

19-12-505

Adoption du règlement no 2019-365 Concernant la tarification pour 2020 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées

ATTENDU l'avis de motion donné le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement concernant la tarification pour 2020 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées déposé le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2019-365 Concernant la tarification pour 2020 pour le service d'égouts et d'épuration des eaux usées.*

ADOPTÉE

19-12-506

Adoption du règlement no 2019-366 Concernant la tarification 2020 pour le service d'aqueduc

ATTENDU l'avis de motion donné le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU le projet de règlement Concernant la tarification 2020 pour le service d'aqueduc le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

ATTENDU que les membres du conseil ont eu l'opportunité de consulter le projet de règlement au moins deux jours ouvrables précédant la présente séance et que le greffier en a expliqué l'objet et sa portée le 16 décembre 2019 en séance ordinaire;

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que soit adopté le *Règlement no 2019-366 Concernant la tarification 2020 pour le service d'aqueduc.*

ADOPTÉE

19-12-507

Transferts budgétaires

ATTENDU les revenus supplémentaires de compteurs d'eau prévisibles ;

Sur une proposition du conseiller Claude côté, il est unanimement résolu de prendre acte du dépôt de la liste des transferts budgétaires pour la période 2019-10 au 2019-11 soumise par la trésorière en date du 20 décembre 2019 et d'entériner son contenu.

ADOPTÉE

19-12-508

Modification de sources de financement

Sur la proposition du conseiller Danis Beauvillier, il est unanimement résolu que soient modifiés les financements suivants :

- À la résolution 19-09-333, ajouter au dernier paragraphe :

« et/ou payé directement par l'assureur »;

- Aux résolutions nos 19-10-365 et 19-11-417 concernant le contrat de pavage pour une portion de la rue Saint-Jacques Est, remplacer le dernier paragraphe par le suivant :

« QUE ces dépenses soient financées à même la subvention du programme d'aide à la voirie locale pour une première tranche de 19 500 \$, à même la TECQ 2014-2018 pour une 2^e tranche estimée à 29 575 \$ et la balance à même les activités financières de l'année en cours. »

ADOPTÉE

19-12-509

Financement de soldes minimales de règlement d'emprunt

Sur la proposition du conseiller Me Serge Bizier, il est unanimement résolu que de financer à même les activités financières les soldes suivants :

- 867,50 \$ du Règlement no 2016-296 décrétant une participation au développement résidentiel phase III du Golf La-Fontaine, ainsi qu'un emprunt de 600 000 \$;
- 3,36 \$ du Règlement no 2017-310 décrétant une dépense et un emprunt de 3 200 000 \$ pour des travaux de construction d'une caserne incendie.

ADOPTÉE

19-12-510

Adjudication du contrat d'ingénierie pour la réhabilitation de la caserne incendie

ATTENDU l'annexe II préparé par le greffier conformément au Règlement sur la gestion contractuelle de la Ville;

Sur la proposition du conseiller Claude Côté, il est unanimement résolu d'octroyer le contrat pour l'ingénierie et la surveillance des travaux à venir sur la dalle du garage de la caserne incendie pour un montant approximatif de 34 250 \$, plus les taxes applicables, à Services Exp Inc.

QUE cette dépense soit financée à même le produit d'assurance et, pour toute dépense qui serait refusée ou déclarée non admissible par l'assureur, à même le surplus non affecté.

ADOPTÉE

19-12-511

Levée de la séance

Sur la proposition du conseiller Laurier Chagnon, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 11 h 55.

ADOPTÉE

Me Olivier Milot, greffier

Gilles Fortier, maire